

# Province de Québec

## MRC Lac-Saint-Jean Est

### Municipalité d'Hébertville-Station

S É A N C E   D U   0 8   J A N V I E R   2 0 0 7

À une séance du Conseil municipal d'Hébertville-Station, tenue lundi, le 08 janvier 2007, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil et à laquelle étaient présent(e)s :

Monsieur le maire Jean-Claude Bolduc  
Madame la conseillère : Doris Lalancette  
Messieurs les conseillers : Marc Vermette  
Gratien Gagné  
Raymond Fortin  
Réal Côté  
Dany Maltais

Formant quorum.

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jean-Claude Bolduc, procède à l'ouverture de la séance.

#### **2.0 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **2.1 SUJETS DISCUTÉS**

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 3.0 Droit de parole
- 4.0 Lecture et approbation des procès-verbaux de décembre 2007
- 5.0 Approbation des comptes à payer de décembre 2006
- 6.0 Lecture de la correspondance
  - 6.1 Demande d'abaissement de la limite de vitesse au Canadien National
- 7.0 Rapport des comités
- 8.0 Affaires commencées
  - 8.1 Règlement de taxation 2007-01
  - 8.2 Demande des pompiers volontaires
  - 8.3 Schéma de couverture de risques en incendie
- 9.0 Affaires nouvelles
  - 9.1 Mandat à l'inspecteur municipal, application du règlement 1001-06, concernant les nuisances
  - 9.2 Autorisation de versements, subvention Maison des jeunes
  - 9.3 Abris d'hiver, entrée principale, hôtel de ville
  - 9.4 Transport adapté 2007
  - 9.5 Placement carrière été 2007, appui à la contestation des coupures
  - 9.6 Renouvellement de l'entente, service aux sinistrés de la Croix Rouge
  - 9.7 Don à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma, 1407.14\$
  - 9.8 Achat d'un pick-up usagé et affectation de surplus libre
- 10.0 Période de question
- 11.0 Levée de la séance

##### **2.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

###### **R.4686.01.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé. Accepté.

### **3.0 DROIT DE PAROLE**

#### **4.0 LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2006**

##### **4.1 EXEMPTION DE LECTURE**

###### **R.4687.01.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté et résolu unanimement l'exemption de lecture soit et est accordée pour les trois procès-verbaux des séances de décembre 2006. Accepté.

##### **4.2 APPROBATION DES TROIS PROCÈS-VERBAUX DE DECEMBRE 2007**

###### **R.4688.01.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gratien Gagné, appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté et résolu unanimement que les procès-verbaux des séances du 4 et 18 décembre 2006, soient et sont acceptés tels que rédigés. Accepté.

##### **5.0 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2007**

###### **R.4689.01.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que les comptes à payer du mois de décembre 2006, soient et sont approuvés à savoir :

Chevaliers de Colomb conseil 10115	300.00
Hydro Québec	780.72
Pétroles Therrien	897.11
Saint-Vincent-de-Paul	160.00
La Survivance	1105.03
Bell Canada	469.83
Bell Mobilité	101.90
Hydro Québec	327.91
Petite caisse et Serge Martel	342.53
Assemblée 2923 Curé-Hébert	50.00
Bell mobilité pagette	11.90
Bijouterie Yvon Caouette	200.00
Jean-Claude Bolduc	77.06
Caisse populaire des Cinq Cantons	2294.86
Canadien national	420.00
Chevaliers de Colomb conseil 10015	56.00
Collectes Coderr	75.20
Copie-Xpert	137.60
Distribution Chlore Saguenay	727.45
Distribution MIGH	136.17
Biolab division Eco-Santé	279.40
Épicerie Marché de la Gare	103.46
Équipements Sigma inc.	205.11
Fenêtres AGM	95.72
Gratien Gagné	45.00
Pierre Gaudreault	296.27
Antonio Girard ltée	221.86
Laboratoire SL	2871.54
Maltais Ouellet inc.	12.22
Serge Martel	37.48
Mégaburo	92.65
Ministère du revenu	5019.07
MRC Lac-St-Jean Est	6116.41
Nutrinor	851.41
Petite caisse et Serge Martel	117.46

Plamondon Camquip ltée	566.33
Produits BCM ltée	358.68
Produits d'entretien Boily	71.73
Quincaillerie de la Gare	235.68
Réseau biblio	221.54
Restaurant Guylou	113.58
Revenu Canada	2788.31
Sacs Munger	84.06
Signis inc.	88.31
Service protection automatique	231.05
Syndicat des employés municipaux H.-Station	102.00
Pierre-Yves Tremblay	13.32
Valmo électrique	166.37
Salaires nets	15195.12
<b>TOTAL</b>	<b>45272.41</b>

## **6.0 CORRESPONDANCE**

### **6.1 DEMANDE D'ABAISSEMENT DE LA LIMITE DE VITESSE AU CANADIEN NATIONAL**

#### **R.4690.01.07**

**Attendu** que la municipalité a reçu des plaintes de la part de ses citoyens concernant la vitesse à laquelle les trains circulent sur notre territoire et ce, particulièrement en milieu urbain;

**Attendu** le dernier déraillement survenu à Montmagny;

**Attendu** que plusieurs résidences longent la voie ferrée et qu'il serait désastreux que survienne un déraillement;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station demande au CN, de revoir à la baisse la limite de vitesse des trains qui circulent en milieu urbain et ceci afin d'amenuiser les dangers d'un désastre humain et économique pouvant survenir en cas de déraillement. **Accepté.**

## **7.0 AFFAIRES COMMENCÉES**

Aucune résolution n'a été faite.

## **8.0 AFFAIRES COMMENCÉES**

### **8.1 RÈGLEMENT DE TAXATION 2007-01**

#### **R.4691.01.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Marc Vermette et résolu unanimement que le règlement no. 2007-01 soit et est adopté à savoir :

#### **REGLEMENT 2007-01**

## **Province de Québec MRC Lac-St-Jean Est Municipalité d'Hébertville-Station**

### **DÉFINITION UNITÉ DE LOGEMENT**

(Ceci fait partie intégrante du présent règlement).

Immeuble ou partie d'un immeuble servant à se loger, habité par une ou plusieurs personnes ou utilisé pour des fins résidentielles, commerciales, agricoles ou autres.

TAUX DU SERVICE D'AQUEDUC	
Aqueduc résidence familiale	122.00\$ unité de logement
Piscine familiale	33.00\$ l'unité
Garderie	155.00\$ l'unité
Restaurant	155.00\$ l'unité
Hôtel	155.00\$ l'unité
Épicerie	155.00\$ l'unité
Garage	155.00\$ l'unité
Un ou plusieurs commerce à même la résidence Principale occupée par le propriétaire	47.00\$ l'unité
Gare	187.00\$ l'unité
Ferme	1.55\$ l'acre pour les premiers 100 acres plus 0.40\$ l'acre additionnelle
Poulailler	155.00\$ pour un ou plusieurs poulaillers appartenant au même propriétaire plus 4.60\$ pour chaque mille poules additionnelles
Commerce (autre)	155.00\$ l'unité
TAUX DU SERVICE DES VIDANGES	
Commerce	négociable avec l'entrepreneur en cueillette de vidanges
Ferme	110.00\$ l'unité
Résidence familiale	55.00\$ unité de logement
TAUX DU SERVICE DE LA RÉCUPÉRATION	
Commerce	négociable avec l'entrepreneur en cueillette de vidanges
Ferme	136.00\$ l'unité
Résidence familiale	68.00\$ unité de logement
TAUX DU SERVICE DE DÉNEIGEMENT	
résidence	75.00\$ l'unité de logement
Commerces et industries (restaurant, garderie, ferme et autres)	75.00\$ l'unité
TAUX DU SERVICE D'ÉGOÛT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX	

Résidence	175.00\$ unité de logement
Commerces et industries (restaurant, garderie, ferme et autres)	175.00\$ l'unité
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	1.22\$ du cent dollars d'évaluation
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE	0.01\$ du cent dollars d'évaluation
TAUX DE LA TAXE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	0.17\$ du cent dollars d'évaluation

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Directeur général

## **8.2 DEMANDE DES POMPIERS VOLONTAIRES, SOUPER DES FÊTES R.4692.01.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station accorde un montant total de 300\$ aux pompiers volontaires pour le souper des fêtes. Accepté.

## **8.3 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE, PLAN DE MISE EN OEUVRE R.4693.01.07**

**Attendu** l'obligation de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, selon un avis du ministre de la Sécurité publique, daté du 19 juin 2001 ;

**Attendu** le protocole d'entente intervenu entre le conseil de la MRC et le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie ;

**Attendu** que l'article 14 de la susdite loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

**Attendu** que le comité de sécurité incendie mis en place par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a déposé auprès du conseil de la MRC, conformément à l'article 14 de la loi, différents scénarios quant à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques ;

**Attendu** que l'article 16 de la susdite loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques ;

**Attendu** que l'article 47 de la susdite loi prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre ;

**Attendu** que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement :

Que la municipalité d'Hébertville-Station retienne le scénario d'optimisation adopté par le conseil de la MRC, le 22 novembre 2006, qui prévoit les éléments suivants :

- Le service de sécurité incendie de Ville d'Alma indépendant ;
- La mise en place de deux nouveaux services de sécurité incendie comportant;
  - La création d'une régie intermunicipale intégrant les municipalités de Desbiens, Saint-Gédéon, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Hébertville, Hébertville-Station et Saint-Bruno.
  - Et la création d'une seconde régie intégrant les municipalités de Saint-Ludger-de-Milot, Sainte-Monique, Saint-Henri-de-Taillon, L'Ascension-de-notre-Seigneur, Lamarche, Labrecque et Saint-Nazaire.
  - Que **ce scénario** implique une entente de fourniture de service entre Ville d'Alma et les régies intermunicipales concernant la gestion et la prévention des incendies;
- Que la municipalité d'Hébertville-Station entérine le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie (chapitre 5) pour la mise en œuvre sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- Que la municipalité d'Hébertville-Station s'engage formellement à mettre en œuvre, en lien avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui est responsable du suivi du schéma, les actions proposées de ce plan. **Accepté.**

## **9.0 AFFAIRES NOUVELLES**

### **9.1 MANDAT À L'INSPECTEUR MUNICIPAL, APPLICATION DU RÈGLEMENT 1001-06, CONCERNANT LES NUISANCES R.4694.01.07**

**Attendu** que, selon l'article 30 du règlement 1001.06, concernant les nuisances, l'inspecteur municipal doit être désigné et nommé afin de remplir son rôle;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Marc Vermette et résolu unanimement que monsieur Pierre-Yves Tremblay soit nommé comme inspecteur municipal désigné à l'application du règlement numéro 1001-06, concernant les nuisances et ce pour tout le territoire d'Hébertville-Station. **Accepté.**

### **9.2 AUTORISATION DE VERSEMENTS, 4 PAIEMENTS DE LA SUBVENTION DE 11 000\$ À LA MAISON DES JEUNES R.4695.01.07**

**Attendu** qu'il est nécessaire pour notre jeune population que les services de la Maison des jeunes se poursuivre;

**Attendu** que pour se faire, une subvention municipale doit être accordée;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Doris Lalancette, appuyé par monsieur le conseiller Gratien Gagné et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station accorde pour l'année 2007, une subvention de 11 000.00\$ payable en quatre versements le ou vers le 06 février, le ou vers le 03 avril, le ou vers le 03 juillet et le ou vers le 02 octobre 2007. **Accepté.**

### **9.3 ABRI D'HIVER, ENTRÉE PRINCIPALE HÔTEL DE VILLE R.4696.01.07**

**Attendu** la réception de deux soumissions;

**Attendu** que celle d'Aviafab TDI Plus est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que la municipalité procède à l'achat d'un abri d'hiver pour l'entrée principale de l'hôtel de ville chez Aviafab, TDI Plus au montant de 1469.65\$;

Que le surplus accumulé libre soit et est affecté au montant de 392.55\$ afin de combler la différence des coûts par rapport au montant prévu au budget. Accepté.

#### **9.4 TRANSPORT ADAPTÉ 2007**

##### **R.4697.01.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Dany Maltais et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station s'implique au niveau du service régulier de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2007, préparé par la Corporation du transport adapté Lac-St-Jean Est et présenté par Ville d'Alma et par conséquent elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes:

1.0 La municipalité remettra à la Corporation du Transport adapté Lac-St-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2007 un montant de mille deux cent dollars (1200\$) à être versé en un versement pour le 28 février 2007;

2.0 Ce montant additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25% des prévisions budgétaires de revenus totales de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-six dollars (298 266\$) devant être défrayées pour le service régulier de transport adapté aux personnes handicapées pour l'exercice 2006;

3.0 Que la municipalité d'Hébertville-Station accepte d'une part, que la subvention de 75% des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'arrêté en conseil numéro 2071-79 du 11 juillet 1979, soit versée directement par le Ministère des transports à Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du transport adapté Lac-St-Jean Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes handicapées approuvé par le Ministère des transports. Accepté.

#### **9.5 PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ 2007, APPUI À LA CONTESTATION DES COUPURES**

##### **R.4698.01.07**

**Attendu** que l'augmentation de la popularité du service des terrains de jeux l'été;

**Attendu** que notre municipalité désire maintenir un service de qualité et qu'elle ne pourra le faire sans le maintien au niveau actuel des subventions aux étudiants;

**Attendu** que les coûts relatifs aux services du terrain de jeux versus le regroupement en loisirs et sports augmentent à un niveau effréné en raison des coupures de leur subvention;

**Attendu** qu'il s'agit d'une première expérience valable pour plusieurs jeunes de notre municipalité et que cela aide à former notre jeunesse;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Vermette, appuyé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station appuie les démarches du Bloc Québécois afin que le gouvernement conservateur recule sur sa décision et maintienne le programme « Carrière été pour les étudiants », comme en 2006. Accepté.

#### **9.6 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE, SERVICE AUX SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE**

#### **R.4699.01.07**

**Attendu** que l'entente est nécessaire en cas de sinistre telle qu'une panne de courant prolongée;

**Attendu** qu'une entente de service doit être signée;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Gratien Gagné et résolu unanimement que la municipalité accepte de renouveler l'entente 2007 avec la Croix rouge pour les sinistres pouvant toucher notre population. Accepté.

#### **9.7 DON À LA FONDATION DE L'HÔTEL DIEU D'ALMA, 1407.14\$ R.4700.01.07**

**Attendu** que la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma aide notre hôpital à se doter d'équipement à la fine pointe de la technologie ;

**Attendu** que grâce à leur travail, l'hôpital d'Alma se classe parmi celle disposant d'équipement de grande qualité;

**Attendu** que toute notre population en bénéficie et que notre municipalité désire voir améliorer davantage les équipements technologiques;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Gratien Gagné et résolu unanimement qu'une somme de 1407.14\$ soit accordée pour les années 2007 à 2011 inclusivement. Accepté.

#### **9.8 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICE USAGÉE ET AFFECTATION DE SURPLUS LIBRE R.4701.01.07**

**Attendu** que l'ancien pick-up est jugé désuet et trop vieux;

**Attendu** qu'un nouveau pick-up plus récent doit être acheté en remplacement du pick-up GMC 1995;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par monsieur le conseiller Marc Vermette et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station procède à l'achat d'un pick-up usagé dont le coût, taxes incluses, ne devra pas dépasser 25000.00\$;

**Que** monsieur le conseiller Raymond Fortin, monsieur Fabien Devin, chef d'équipe et monsieur Serge Martel, directeur général soient mandatés sur le comité afin de trouver une camionnette de service qui répondra aux besoins de notre municipalité;

**Que** le surplus accumulé libre, au montant de 25000.00\$, soit et est affecté à cette fin;

**Que** le directeur général est autorisé à faire l'achat et signer les documents nécessaires afin que prenne entière effet la présente résolution. Accepté.

#### **10.0 PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune résolution n'a été faite.

#### **11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE R.4702.01.07**

Il est proposé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée. Il est 20h57.00 Accepté.

Maire

Directeur général

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Serge Martel, directeur général, déclare par la présente que la municipalité d'Hébertville-Station dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses projetées par le Conseil et inscrites à ce procès-verbal.

Directeur général